

COMMUNIQUE

02-25

Chères consœurs, chers confrères,

Le Syndicat National des Enseignants-Chercheurs Hospitalo-Universitaires (SNECHU) annonce **des actions de protestation d'envergure** face au mutisme persistant des ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Malgré de multiples tentatives de dialogue et des appels répétés, nos légitimes revendications n'ont reçu aucune réponse concrète.

Nous avons **épuisé toutes les voies de dialogue**, notamment en sollicitant une réunion conjointe avec les Ministres concernés par courrier. L'objectif était d'aborder des points essentiels tels que la **concrétisation du régime indemnitaire** lié aux activités de santé et la **régularisation de l'indemnité d'expérience professionnelle des maîtres-assistants**. Malheureusement, cette demande raisonnable est restée sans suite.

➤ **Décisions irrévocables face au silence :**

Face à ce silence assourdissant, et après consultation des assemblées générales tenues au sein des Facultés de Médecine à travers le pays, le Conseil National du SNECHU a pris des **décisions fortes et unanimes**. Ce préavis prendra effet à partir du **12 juillet 2025**.

Les actions suivantes seront mises en œuvre :

- ❖ **Boycott total des examens de fin d'année** en graduation et post-graduation ;
- ❖ Organisation d'une **journée cyclique de protestation chaque mercredi**, avec arrêt des activités de santé sur l'ensemble du territoire national.

➤ **Nos revendications essentielles :**

Nos revendications principales demeurent inchangées :

- ❖ **Publication immédiate du régime indemnitaire des activités de santé** : Il est impératif que les compensations financières liées à nos activités de soins soient clairement définies et appliquées sans délai pour garantir une juste rémunération de notre engagement ;

- ❖ **Régularisation urgente de l'indemnité d'expérience professionnelle des maîtres-assistants** : Une injustice flagrante perdue concernant la reconnaissance de l'expérience de nos maîtres-assistants. Nous exigeons une régularisation rapide et rétroactive de cette indemnité ;
- ❖ **Encadrement clair de l'activité lucrative** : Nous demandons la mise en place d'un cadre légal précis et équitable pour l'exercice de l'activité lucrative, garantissant à la fois nos droits professionnels et le respect de l'éthique de notre profession.

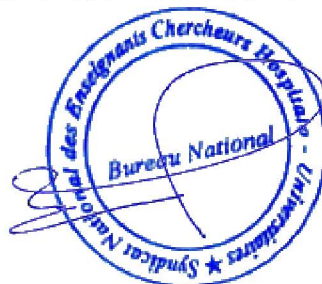
➤ **Perspectives et appel au dialogue :**

Ce mouvement est appelé à un **durcissement significatif à la rentrée universitaire 2025/2026** si nos revendications ne sont pas satisfaites.

Nous regrettons sincèrement les désagréments que ces actions pourront occasionner pour nos étudiants et l'ensemble du Système de Santé. Cependant, nous sommes contraints de prendre ces mesures drastiques pour faire entendre notre voix et défendre la dignité ainsi que les droits des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires. Nous sommes les **pilliers de la formation médicale et de la santé publique** de notre pays, et il est temps que notre rôle soit pleinement reconnu et valorisé.

Le Syndicat National des Enseignants-Chercheurs Hospitalo-universitaires reste ouvert au dialogue et espère une intervention rapide des autorités compétentes pour trouver des solutions justes et équitables. Nous restons déterminés à œuvrer pour un système de santé et d'enseignement supérieur plus juste et performant.

**Pour le Bureau
National du SNECHU**



Adresse : CHU Mustapha – Alger

Tél/Fax : 023 55 97 89 – E-mail : secretariat@snechu-dz.com – Site internet : www.snechu-dz.com

